

• LA PIRATERIE •

# Le coin des parents

SÉJOUR PRINTEMPS

20 au 27 avril 2019

A partir de 6 ans

# QUI-SOMMES NOUS ?



Bi-Izarrak (les deux étoiles en basque) est une association loi 1901, déclarée le 28 novembre 1958 à la préfecture de Bordeaux.

A but non lucratif, elle choisit de mener une politique sociale et non commerciale en proposant des séjours à des prix modestes afin de garantir l'accès de ses activités au plus grand nombre.

Forte d'un savoir-faire de plus de 60 années, nous nous attachons à une action éducative centrée sur l'enfant en organisant des séjours variés, espaces de liberté, création, expression et imagination, afin que chacun puisse développer ses capacités d'intégration sociale.



## LE PROJET EDUCATIF

Notre association organise des centres de vacances et de loisirs qui s'adressent à des enfants et des adolescents. Ses installations de Bidart peuvent accueillir des groupes différents et fonctionnent toute l'année. L'association ouvre ses centres à tous ceux qui souhaitent organiser, en partenariat ou en gestion libre, des classes vertes, de mer, des stages sportifs, de formation, des séjours de repos, des séminaires - colloques.

### SES MOTIVATIONS

Nous considérons que si le monde se bâtit jour après jour, tout homme est l'artisan de cette construction en collaborant avec les autres. Le sport, la culture et le loisir sont pour nous les terrains privilégiés de l'épanouissement personnel. Ils ne sont ni l'un, ni l'autre, des fins en soi, mais au service de la personne. Nous contribuons ainsi, à notre niveau, à la vie sociale. La manière de vivre un camp, un centre de loisirs, est un plus dans l'apprentissage de la vie démocratique.

### SES OBJECTIFS

C'est avec cette perception de la vie associative que nous organisons nos centres de vacances. Notre but est qu'ils soient des espaces de liberté, de création, d'expression, d'imagination, de révélation de talents, d'apprentissage face aux manques du vécu au quotidien. Nous désirons permettre à des jeunes de prendre leur place dans la société : qu'ils puissent vivre leur liberté en promouvant celle des autres.

## SES RESPONSABILITÉS

Consciente de ses responsabilités, l'association met tout en œuvre pour que ses objectifs soient atteints. Elle a conscience aussi que si le temps de loisirs est un temps de liberté, il n'est pas question de laisser faire n'importe quoi. Toute vie sociale comporte une "règle du jeu". Sinon c'est la loi du plus fort au détriment du plus faible. Il ne s'agit pas, non plus, de bâtir du "préfabriqué" sans laisser s'exprimer l'imagination ou l'initiative, mais d'établir une base commune sur laquelle chacun travaille en fonction de ses possibilités et de ses responsabilités.

## SON FONCTIONNEMENT

Il dépend de plusieurs intervenants ou partenaires : le conseil d'administration, les directeurs, les animateurs, le personnel technique, les enfants, les parents.

Si notre projet éducatif concerne en premier les enfants et les jeunes, nous devons être attentifs à ce qu'il soit vécu à tous les échelons, y compris le personnel d'animation. Il n'y a pas d'âge, ni de fonctions, pour apporter et pour partager ; il n'y en a pas non plus pour prendre et recevoir. Si chacun a un rôle défini, tout doit être mis en œuvre pour qu'il ne se produise aucune discordance entre chaque intervenant qui participe aux différents projets (éducatif, pédagogique, activités). Il ne peut y avoir autonomie et responsabilité que si chaque partie accepte de pratiquer à l'intérieur d'une règle commune. Cette règle commune doit permettre d'informer, de préciser les points essentiels du fonctionnement de nos centres en tenant compte des textes et des arrêtés ministériels.

## SON RÉGLEMENT

L'article premier des textes de la Jeunesse et des Sports nous concernant précise : « Les organisateurs déterminent les lieux de séjour et prennent les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Ils engagent et, le cas échéant, rémunèrent le directeur et les personnels éducatifs et de service. Ils élaborent le projet éducatif en concertation avec le directeur qui aura participé avec eux au choix du personnel éducatif. » Ce texte s'applique à tous les centres de vacances avec hébergement accueillant des mineurs de 4 à 18 ans. Cette réglementation nous oblige à définir, à préciser, les rôles et les fonctions de tous ceux qui participent à la gestion et à l'animation de nos centres.

## LES RÔLES ET LEURS FONCTIONS

C'est de la capacité de chacun à élaborer, agencer, pratiquer dans un collectif que dépendra la qualité et la réussite de nos séjours. Le conseil d'administration, qui engage les directeurs et le personnel technique a pour mission :

- d'informer les directeurs de la réglementation, des possibilités de chaque centre
- d'engager et de gérer par dérogation le personnel technique (Économat, restauration, entretien)
- de contrôler la bonne marche des séjours dans le respect des projets éducatifs, pédagogiques, et d'activités, discutés et approuvés auparavant par les parties concernées
- de veiller au bon usage des locaux, du matériel et de l'environnement.

## LE DIRECTEUR

Il procède, en collaboration avec le Conseil d'Administration., au recrutement des animateurs ; élabore les projets pédagogiques et les activités.; contrôle leur mise en place et leur déroulement au cours des séjours ; gère et dynamise l'équipe pédagogique ; fait respecter la réglementation tant par les animateurs que par les enfants ; faire respecter les locaux, le matériel, l'environnement, la dégradation, la casse, le désordre, coûtent souvent très cher et rendent, par ailleurs, certains projets irréalisables ; veiller, avec le permanent, à la réalisation des travaux du personnel technique.

## LES ANIMATEURS

C'est du lever au coucher, mais aussi du coucher au lever que le jeune ou l'enfant doit être protégé et surveillé. Ils se doivent d'être à la disposition des directeurs dans le cadre des engagements pris avec l'association et des enfants dans le respect des projets élaborés et des dispositions Jeunesse et Sports. Ils ont à charge d'échanger avec le jeune, permettant de connaître et de résoudre bien des problèmes individuels ou collectifs. Il doivent donc avoir un dialogue permanent avec les jeunes pour savoir comment ils vivent leur séjour. L'animateur est aussi, au même titre que le directeur, responsable de la mise en œuvre et du déroulement des activités.

## LE PERSONNEL TECHNIQUE

Il a des fonctions précises qui demandent temps et compétence. Ses activités contribuent au bon déroulement et à l'ambiance du séjour.

## L'ENFANT

Si l'objectif du séjour est de faire émerger les potentialités de chacun, il ne peut être obtenu que s'il y a accord et coopération. Si l'enfant a des droits qui doivent être scrupuleusement respectés. Il n'a pas tous les droits et a aussi des devoirs. Il doit :

- participer aux activités communes
- respecter la réglementation, le personnel, les locaux, et le matériel mis à sa disposition

## LES PARENTS

Si la famille est le lieu premier de l'éducation, nous croyons que le monde associatif peut être, grâce à des moyens plus importants liés à des expériences plus diversifiées, un partenaire privilégié pour développer toutes les dimensions de la personne. Ils doivent être informés des divers projets ainsi que de la réglementation de façon à éviter les malentendus ; cela peut aussi leur permettre de participer (sous différentes formes), à notre vie associative.

## LA VIE ASSOCIATIVE

Elle suscite des discussions, des échanges entre les administrateurs, les membres, les adhérents, les permanents et les bénévoles. Elle est enrichissante et elle est l'expression même des principes démocratiques et de libre expression. C'est ensemble que nous avons défini notre projet éducatif à travers nos motivations et nos objectifs, c'est ensemble que nous devons discuter des projets pédagogiques et d'activités, de la "règle et du sens", qui doit permettre une éthique commune à tous.

## LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Que l'on s'efforcera de prendre en compte pour les lieux comme pour les activités fait état de :

- L'espace, avec le souci de mettre les jeunes en contact avec la nature, la mer, la montagne, la campagne.
- L'écologie : la terre nous est confiée, nous aurons à la transmettre
- La vie d'équipe : avec des temps de discussion et dialogue avec des entreprises ou chacun trouve sa place dans la réalisation
- La convivialité doit toujours être présente par le biais de la fête
- La communication que ce soit à l'intérieur du centre, que ce soit avec les personnes de l'environnement
- L'expression : c'est dans la parole que l'enfant devient un homme. Cette parole (au sens large) toute sa vie il la développera. Un camp, une colo, c'est un temps privilégié pour l'expression orale, corporelle, sportive...
- Les moyens doivent être simples et adaptés. C'est à travers eux que le jeune se construit.

## LA RÈGLE ET LE SENS

Deux valeurs nous tiennent particulièrement à cœur : Autonomie et responsabilité. Nous croyons utile de définir un cadre dans lequel elles doivent s'affirmer. Promouvoir l'initiative contre la passivité, c'est l'autonomie ; la solidarité contre l'égoïsme, c'est la responsabilité. Elles s'exercent, l'une et l'autre, dans le respect de chaque personne, plus particulièrement des moins favorisés, mais aussi dans le respect de l'intérêt commun. C'est dans cet esprit que nous avons voulu établir certaines règles qui s'adressent à toutes les parties concernées. C'est à titre d'exemple que nous proposons une journée type modulable en fonction des âges, des lieux, des possibilités « fais aux autres ce que tu voudrais que l'on te fasse ».

## UNE JOURNÉE TYPE

Le lever	L'animateur doit être prêt et disponible de façon à être à l'écoute de l'enfant dès son réveil. Il doit donc être levé avant les enfants.
Le rangement	Bien souvent, dans nos lieux d'accueil, les espaces de rangement sont restreints, d'où une nécessité d'attention encore plus grande à la mise en place des effets personnels ou collectifs. Il est totalement anormal de voir du linge traîner partout.
Le repas	C'est un temps fort où l'accueil, l'échange et le partage doivent être présents. Les animateurs mangent avec les jeunes et font respecter la nourriture
La détente	Ne rien faire, ce n'est pas être désœuvré. Il est important d'avoir, de respecter, et d'utiliser des moments de détente qui peuvent permettre de faire le point (le courrier par exemple) Pour que le jeune trouve en face de lui un acteur, il faut que l'adulte se réserve du temps libre qui ne nuise pas au partage, à l'accomplissement d'une activité, à la rencontre avec l'autre.
Les sorties	On ne peut plus se déplacer en dehors des centres, individuellement ou en groupe, de la même façon qu'il y a quelques années. Cela demande des projets bien cadrés, définis, étudiés, repérés. La reconnaissance des lieux et du matériel est indispensable, les trajets et les emplois du temps doivent être pensés, réfléchis afin que l'encadrement et les participants trouvent le plus de plaisir possible avec leurs propres ressources.
Les veillées	Elles doivent être des moments privilégiés parmi les activités offertes. Elles permettent de faire découvrir ce dont on est capable, à travers le théâtre, la musique, les jeux scéniques, la chanson, la danse... Elles donnent l'occasion d'écouter l'autre, mais aussi de transmettre et partager.
L'hygiène	On doit prendre soin de tout son corps, et pas seulement d'une partie. La douche est partie intégrante des activités du séjour. Le rôle des animateurs et du personnel soignant est indispensable dans l'accompagnement des plus jeunes et dans la surveillance des plus grands.
Le repos	Le sommeil est un acte essentiel. Il permet, entre autre et dans le cadre particulier du séjour, de bien participer aux activités proposées. Ceci s'adresse aux jeunes, mais aussi à l'encadrement qui trop souvent, par manque de sommeil, n'a pas la disponibilité nécessaire.

Avec cette journée type, nous n'avons pas la prétention de tout prévoir, mais plus simplement de faire état de quelques têtes de chapitres. Il appartient à chacun d'en récrire le texte. Il en est de même pour les responsables, et si les projets pédagogiques et d'activités sont discutés, élaborés, acceptés avant le séjour, il n'en reste pas moins que préciser les rôles de chacun nous apparaît nécessaire.

## LA RESPONSABILITE

Le séjour commence dès la montée dans le véhicule, la responsabilité aussi : salutations de courtoisie et de politesse, premières directives... Être en vacances ne signifie pas laisser-aller et laisser-faire... À l'arrivée au centre, avoir une tenue et une attitude correcte est recommandée de façon à ce qu'il y ait image valorisante, mais aussi prise d'habitudes. La présentation des intervenants avec leur rôle respectif nous semble aussi une bonne chose pour que chacun sache à qui s'adresser.

## LES REUNIONS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

La coordination, les mises au point, la définition des rôles pour telle ou telle activité, doivent se discuter au cours de réunions journalières dont la durée ne doit pas dépasser deux heures. Il serait bon qu'un cahier soit ouvert et tenu par un animateur pour relater les principaux événements et faire état des problèmes importants qui peuvent intervenir dans le quotidien. Nous préconisons deux réunions journalières. Une pendant le temps calme, une après le coucher. S'assurer que pendant la réunion il y ait toujours un ou deux animateurs en surveillance.

## LA REGLEMENTATION

Après avoir dit ce que nous pensons sur le rôle de chacun et évoqué certaines prérogatives, il nous faut attirer l'attention des responsables sur quelques aspects des séjours qui ne sont pas toujours respectés :

- avoir une tenue correcte pendant les repas (casquettes, lunettes soleil... proscrits)
- ne pas marcher nu-pieds dans le centre
- ne pas utiliser d'injures et ne pas avoir d'attitudes provocatrices qui risquent d'entraîner des menaces et des coups
- ne pas permettre l'accès des chambres à toutes les heures de la journée, ni avoir des tenues (vêtements, chaussures) qui peuvent salir en dehors du convenable (après un grand jeu par exemple)
- que les jeux sont essentiels à la bonne humeur, au partage, au collectif, à l'épanouissement, et que tous doivent y participer
- que le quotidien comprend le rangement, la toilette. L'attention à son corps avec l'aide du personnel soignant
- qu'à chaque retour de plage les sacs sont vidés et secoués au niveau des sanitaires extérieurs, les serviettes sont étendues sur les fils à linge appropriés, les maillots rincés et étendus, les gourdes vidées et rincées.

Et encore ce que la réglementation impose :

- que les personnes étrangères au séjour n'ont accès aux lieux de vie que sur autorisation de la direction ou du C.A.
- qu'après le coucher, la circulation entre les bâtiments ou à l'intérieur de ceux-ci n'est permise qu'en cas d'urgence (maladie, accident, incident technique).
- que pour des raisons de sécurité, les portes et fenêtres doivent être maintenues fermées, de jour comme de nuit et les circulations dégagées de toute entrave.
- que l'accès des chambres des filles n'est pas permis aux garçons et des garçons aux filles
- que les adultes responsables sont garants de la sécurité des lieux de vie et sont tenus d'informer le directeur de toute anomalie
- que l'entretien des lieux, comme du linge, est assuré par le personnel technique, en collaboration avec l'animateur de chaque groupe
- que la vie quotidienne est organisée en équipe (sexe, âge) avec un animateur référent par groupe
- que l'animateur assure le repos et la sécurité des personnes qui se trouvent dans les locaux pendant la nuit. La présence d'un animateur pour 10 enfants est obligatoire
- que l'information aux familles doit être prévue et surveillée, et que le jour du départ l'animateur doit faire l'inventaire et tenir la liste du linge manquant. Il doit s'assurer que l'enfant quitte le centre avec une tenue propre. La salutation et le dialogue avec les parents sont recommandés à l'arrivée du séjour. C'est en référence à tous ces éléments que le projet d'activités doit se construire.

## LE PROJET D'ACTIVITES

C'est avant le séjour que le directeur élabore, avec son groupe d'animation, le projet d'activités proposé au conseil d'administration. Il arrive que ce projet ne tienne pas toujours assez compte de l'endroit où se déroule le séjour. Nous pensons que pour chacun, il y a des dominantes : la mer, la plage est celle de Bidart. C'est une des raisons, parmi d'autres, qui nous poussent à demander aux directeurs et à leurs équipes, de prendre connaissance des lieux avant d'établir leurs projets.

- Savoir ce que peut offrir comme possibilités, non seulement le centre ou le lieu d'hébergement, mais aussi la ville, la région où se déroule le séjour. Nous croyons que les directeurs, comme les animateurs, manquent souvent d'informations précises.
- Informations : si le directeur doit s'informer, il appartient au conseil d'administration de rechercher et de donner aux responsables toutes les informations possibles qui touchent et concernent l'hébergement et l'équipement des lieux de vie, de façon à aider tous ceux qui sont en charge de l'animation.
- si l'information, la connaissance des lieux et des possibilités offertes peut permettre une meilleure construction du projet, il est un autre élément qui peut être utile à une élaboration qui tienne compte d'une diversité d'activités.
- s'il n'est pas question d'imposer aux directeurs le contenu de son projet, on peut penser que certains d'entre eux ne possèdent ni l'expérience, ni le vécu qui permet de s'adapter à des situations qui gênent ou empêchent le bon fonctionnement des activités. Prendre connaissance de ce qui a déjà été réalisé les années précédentes peut servir de base de modèle sur lequel on peut s'appuyer.
- c'est dans cet esprit que nous proposons ce qui a été réalisé au cours des séjours antérieurs.

## MODÈLE

Nous avons dit ne pas être d'accord avec le « préfabriqué », mais nous croyons aussi que des expériences réussies peuvent contribuer à la progression de nos séjours.

## SECURITE

Le souci constant du directeur et des animateurs concerne :

- la sécurité matérielle : objets, lieux dangereux qui sont à signaler ou à éviter ;
- la sécurité dans les jeux ;
- la sécurité générale.

En effet, vous savez qu'en cas d'accident, l'enquête essaie de déterminer où se trouvait l'animateur responsable au moment de l'accident.

## PROGRESSION

Ce document mis à votre disposition fait état des opinions et des considérations du conseil d'administration. Il est conscient que tout n'a pas été dit et que bien des éléments n'ont pas été suffisamment évoqués ou étudiés ; c'est pourquoi il demande aux différents acteurs de l'informer, de lui faire part de vos idées, de votre conception, de vos expériences. Chacun peut -et doit- apporter à l'édifice. La progression de notre association dépend de ce que nous voulons et ferons ensemble, et non chacun de notre côté.

# L'HÉBERGEMENT



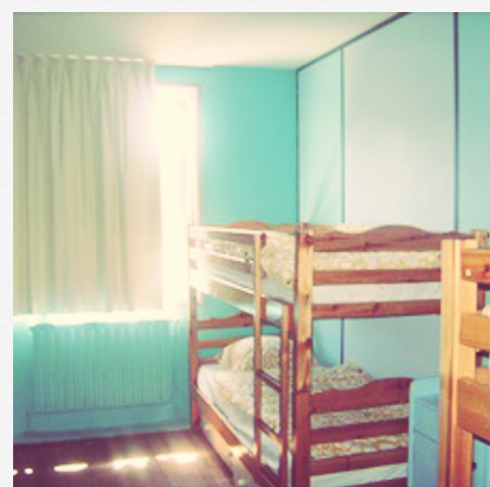
Nous accueillons vos enfants dans notre centre : **Ithurbidia**. Ancienne ferme réaménagée de 83 lits, le centre bénéficie d'un **panorama sur la mer**.

En effet, nous sommes situés à Bidart, petit village surplombant la mer, à la croisée des chemins de St Jacques de Compostelle, des stations balnéaires renommées de St Jean de Luz et Biarritz, et à 20 kms de l'Espagne.

Point de ralliement de nos séjours, vos enfants pourront apprécier la diversité des paysages, le charme des villages basques, ainsi que la forte personnalité de ses habitants, détenteurs d'une antique civilisation dont les traditions restent très vivantes.

Le bâtiment principal est une **ancienne ferme de 1716 rénovée**. Constitué de chambres de 4 à 8 personnes avec des sanitaires et douches individuelles sur le palier ainsi que deux bâtiments annexes.

On y trouve une véranda, un réfectoire, une grande salle de jeux couverte et de grands espaces extérieurs !



## LES ÉQUIPEMENTS



## FICHE TECHNIQUE :

:Association loi 1901 déclarée en préfecture le 28/11/1958

SIRET : 781 837 901 000 52 – APE : 9499Z

Jeunesse et sport : 064 125 1003

Éducation populaire : 033 063 2010 009

DSDEN (Inspection académique)

Assurance : MMA



# LA FOIRE AUX QUESTIONS

## Qui va s'occuper de nos enfants?

Le séjour sera dirigé par un directeur titulaire du BAFD et d'un animateur pour 8 enfants.

## Que vont manger nos enfants?

4 repas par jour (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) sont élaborés par un chef cuisinier.

Nous respectons rigoureusement les normes d'hygiène.

S'il y a des allergies ou des intolérances, nous vous invitons à le renseigner dans la fiche sanitaire.

## Et pour le linge ?

Nous fournissons les draps et les couvertures, cependant nous ne fournissons pas les serviettes de toilettes. Nous vous conseillons fortement d'étiqueter le nom et prénom de vos enfants sur l'étiquette de leurs vêtements, comme expliqué dans le trousseau.

## Mon enfant peut-il emmener son portable ?

Il est tout à fait possible d'emmener un téléphone portable lors du séjour. Cependant, au début du séjour, les animateurs récupèrent tous les portables, et les laissent à disposition aux enfants uniquement lors des temps calmes et/ou temps libres.

## Comment avoir des nouvelles ?

Vous pouvez consulter notre blog. Lors de l'inscription, vous recevrez un code sécurisé pour accéder aux photos, nouvelles, et détails du séjour de votre enfant.

## Faut-il prévoir de l'argent de poche ?

Les besoins des enfants sont tous couverts lors du séjour : transport, hébergement, restauration, activités... Mais s'il souhaite acheter un souvenir, des cartes postales, des bonbons...; vous pouvez lui donner un peu d'argent de poche.

En début de séjour, les animateurs gardent le porte-feuille de l'enfant. Lors de sorties, votre enfant peut alors demander à utiliser son argent de poche. Les animateurs annotent toutes les dépenses effectuées par l'enfant.

## Est ce que mon enfant peut venir avec un copain ou une copine ?

Il est possible de venir sur un séjour avec un, ou une amie. Le partage des chambres dépend de la différence d'âge entre les deux enfants. Notez toutefois que la réglementation impose de séparer les garçons des filles dans les chambres.

## Peut-on bénéficier d'aides financières ?

Nous acceptons les aides de la CAF, la MSA, le Conseil Général, ANCV, les Comités d'Entreprises...

## Comment s'inscrire ?

Il vous suffit de remplir les documents suivants (à récupérer sur le document "Le Coin des Enfants") :

- Fiche d'identité et photo d'identité obligatoire
- Fiche sanitaire
- 30% d'acompte + 10€ d'adhésion à l'ordre de Bi-Izarrak
- Copie de l'attestation de sécurité sociale, de la mutuelle ou CMU
- Un chèque de caution de 50€ pour les frais médicaux
- Les documents d'aides au financement des séjours, obligatoire avant le départ

Par courrier à l'adresse : Association Bi-Izarrak - 96 Rue de la Béchade - 33000 BORDEAUX

# CONDITIONS DE VENTE

## Modification et annulation des séjours

Du fait de l'organisateur :

L'annulation du séjour du fait de l'organisateur, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au séjour. Bi-Izarrak se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants inscrits est inférieur au seuil de rentabilité. Dans ce cas, l'association informe les participants dans les meilleurs délais et au plus tard 10 jours avant le départ. Le participant aura le choix d'un report d'inscription sur un séjour similaire ou du remboursement total des sommes versées. Si une raison de force majeure ou des conditions climatiques ou de sécurité s'opposent à la tenue de l'activité, il sera proposé au jeune une activité de remplacement ou le remboursement de la prestation. Si l'enfant ne peut pas participer à l'activité du fait de sa santé, sa condition physique ou par manque d'un document administratif nécessaire à la pratique de l'activité (certificat médical ou attestation de natation) aucune compensation ne sera due.

Du fait du participant :

### FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'association. Cette annulation sera prise en compte si la demande est reçue au plus tard 24h avant le départ, selon les modalités suivantes : Toute annulation entraîne une retenue sur le tarif facturé (séjour, transport, adhésion, frais de dossier) de :

- entre 59 et 30 jours avant le départ : 20%
- entre 29 et 10 jours avant le départ : 50%
- moins de 10 jours avant le départ : 100%

Tout séjour débuté reste dû. Le participant peut obtenir le remboursement des sommes versées en règlement, en cas de maladie, d'accident corporel ou de décès du participant, de ses ascendants directs (père et mère) ou de ses collatéraux (frères et sœurs) La maladie doit interdire formellement au participant de quitter le domicile pendant une durée minimum de 72h. Un justificatif écrit (certificat médical, acte de décès) sera nécessaire pour ouvrir le droit au remboursement. Le remboursement couvre uniquement une annulation avant le départ (réception du recommandé en jours ouvrés). Il ne couvre pas la non-présentation au départ, l'annulation pour convenance personnelle, pour maladie connue au moment de l'inscription.

## Les frais de rapatriement

En cas de retour anticipé, aucun remboursement ne sera accordé. En cas de renvoi pour comportement jugé préjudiciable à la qualité du séjour ou pour tout autre cas, les frais de rapatriement sont à la charge des familles.

## Assurances

L'association a souscrit une assurance multi-collectivité garantissant la responsabilité civile, le recours défense, les dommages corporels, les frais de recherche et de secours ainsi que les frais de rapatriement. Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur, ou espères.

## Frais médicaux

Les frais avancés par l'association doivent être remboursés au retour en échange des feuilles de soins. Pour les bénéficiaires de la CMU, joindre une copie de l'attestation. Un chèque de caution de 50€ par inscription sera demandé.

## Divers

Pour aider l'enfant dans la gestion de ses affaires, il est indispensable de marquer tous les vêtements et objets personnels à son nom.

## Droit à l'image

Toutes les photos et les vidéos sont la propriété de Bi-Izarrak et pourront être utilisées sur tous les supports de communication de l'association. Si vous vous opposez à la publication des photos ou vidéos de votre enfant, nous le signaler par courrier ou email, en complétant le formulaire téléchargeable sur notre site.